



LES DISPOSITIFS FINANCIERS

UN FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le BDEA Adour propose des dispositifs financiers, de soutien aux TPE, PME et PMI :



POUR LA
CRÉATION



POUR LE
DÉVELOPPEMENT



POUR LA
TRANSMISSION-
REPRISE

LES AVANCES REMBOURSABLES

Les avances remboursables accordées aux entreprises, ont pour objectif de leur apporter des ressources à moyen terme ayant un effet levier sur les concours bancaires classiques :



L'appui à la création (jusqu'à 30 000 €).



Le développement ou transmission-reprise (jusqu'à 100 000 €).

LES PRÊTS D'HONNEUR

Accordés aux dirigeants ou associés, les prêts d'honneur renforcent les apports personnels des porteurs de projet et consolident ainsi le plan de financement de l'entreprise.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

- SANS INTÉRÊTS

- SANS GARANTIE, NI CAUTION

- SANS EXCÉDER 50 % DU BESOIN DE L'ENTREPRISE,

- LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE « Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, invalidité permanente totale » sera obligatoire pour le signataire et/ou par le(s) personne(s)-clé(s) de l'entreprise.

- D'UNE DURÉE DE 5 À 7 ANS, le financement du BDEA Adour est subordonné à l'obtention de concours bancaire(s) associé(s).

PROCÉDURE D'INSTRUCTION

1- Contact avec le Comité Local concerné (Bigorre, Béarn ou Pays-Basque, en fonction de la localisation du bénéficiaire), les coordonnées sont disponibles sur le site www.bdea-adour.fr

2- Dossier de demande de financement à compléter par l'entreprise.

3- Présentation devant le Comité Local d'instruction avant validation par le Conseil d'Administration du BDEA Adour.

contact@bdea-adour.fr - www.bdea-adour.fr

